BUDGET COMMUNAL 2019
Modification budgétaire n° 2

Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale

Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

1. Introduction

Cette deuxième modification budgétaire du budget 2019 adapte les prévisions de recettes et de dépenses en fonction des nouveaux projets mis en œuvre et des besoins rencontrés dans les différentes politiques menées.

Les principales modifications proposées portent sur les éléments suivants :

- intégration du résultat du compte 2018 ;
- inscription des crédits nécessaires à l'octroi des chèques-cadeaux « Walh'chèque » ;
- ajout d'une enveloppe pour le lancement d'un marché d'accompagnement pour la valorisation touristique du château de Walhain ;
- majoration de la dotation au CPAS pour la prise en charge du traitement de la chargée de projet du Plan de Cohésion Sociale ;
- intégration des montants des nouvelles subventions octroyées pour l'aide spécifique à la direction des écoles, pour le recensement du petit patrimoine populaire wallon, pour le projet « Ma commune en transition » dans le cadre de la semaine des initiatives, pour le projet « Cheval de trait, un choix durable et innovant » ainsi que d'une subvention de la Province en matière de biodiversité ;
- actualisation des dépenses extraordinaires sur la base de l'état d'avancement des différents projets proposés.

Tenant compte de ces différents éléments, le boni à l'exercice propre du budget ordinaire est maintenu à un niveau identique à celui du budget adopté lors de la première modification budgétaire.

Enfin, il est important de relever l'évolution positive des réserves de la commune qui sont estimées, fin 2019, à 2.281.669,82 €.

2. Budget ordinaire 2019

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre, après modification, présente un solde positif de 411.200,30 €, identique au solde de la première modification du budget 2019, et le résultat estimé des exercices antérieurs présente un solde positif de 955.852,56 €. Le boni cumulé avant prélèvements s'élève donc à 1.367.052,86 €.

Recettes ordinaires exercice propre	8.873.192,49 €
Dépenses ordinaires exercice propre	8.461.992,19 €
BONI exercice propre	**411.200,30 €**
Recettes globalisées ordinaires	9.908.462,82 €
Dépenses globalisées ordinaires	8.541.409,96 €
Boni avant prélèvements	1.367.052,86 €
Prélèvements	386.200,30 €
BONI général	**980.852,56 €**

Les opérations intégrées au niveau des exercices antérieurs concernent, pour l'essentiel :
- l'intégration du résultat du compte 2018 qui s'établit à 1.033.252,77 € (majoration de 729.808,78 € par rapport au résultat attendu retenu dans le cadre de la première modification budgétaire) ;
- le règlement du contentieux Telenet concernant la taxe pylône GSM pour 36.000 € ;
- un supplément d'arriérés de la contribution dans les charges de fonctionnement de l'ancienne zone incendie pour 10.477,80 €.

Les prélèvements intègrent plusieurs mouvements :
- une affectation du boni à l'exercice propre (411.200,30 €) au fonds de réserve ordinaire ;
- un prélèvement de 204.248 € sur le fonds de réserve ordinaire afin d'opérer un transfert vers le service extraordinaire. Ce prélèvement est destiné au financement de l'acquisition du nouveau camion du service travaux. Le montant est adapté en fonction du montant du marché attribué.
- une reprise de la provision constituée pour faire face au contentieux Telenet (25.000 €).

a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;

- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre, après modifications, **s'élève à 8.461.992,19 €, en augmentation de 23.528,01 € par rapport au budget adopté en MB1.**

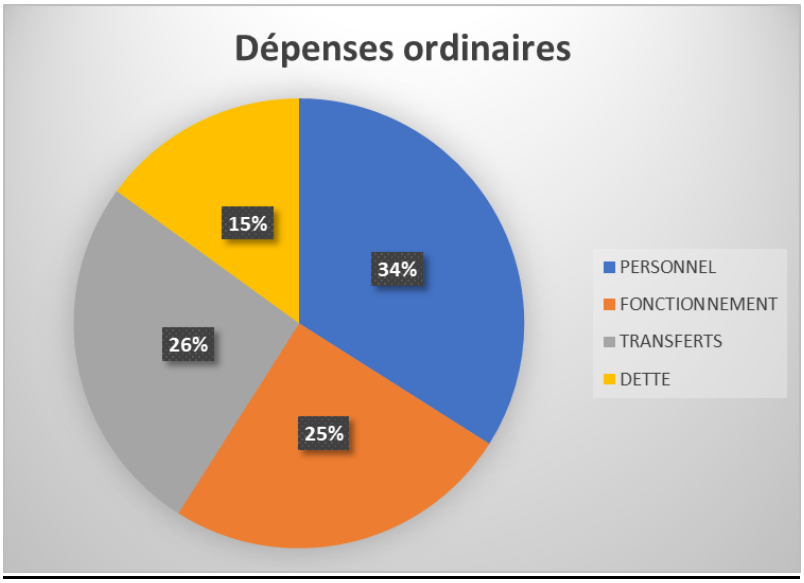

Variation des dépenses ordinaires :

	MB1/2019	MB2/2019	Variation %
Personnel	3.000.348,01	2.903.990,24	-3,21
Fonctionnement	2.025.132,68	2.144.022,10	5,87
Transfert	2.162.284,52	2.157.392,68	-0,23
Dette	1.250.698,97	1.256.587,17	0,47

La diminution globale des dépenses de personnel de 96.357,77 € (-3,21 %) s'explique essentiellement par (montants intégrant les déductions de cotisations) :

- les entrées retardées des engagements prévus dans le cadre du budget initial : -66.729,33 € ;
- l'actualisation des crédits tenant compte des absences de longue durée et autres (maladie, congé sans solde, …) : -33.523,79 € ;

Le solde s'explique par des majorations et diminutions diverses couvrant les contrats de remplacement ainsi que la prise en compte des coûts effectifs des engagements réalisés en cours d'année dont, entre autres, la responsable RH, la secrétaire des écoles, la coordinatrice des plaines et les saisonniers.

La diminution des dépenses de personnel intègre également une diminution complémentaire des crédits prévus pour les primes versées pour l'assurance-loi (-5.000 €) basée sur les consommations constatées.

En matière de dépenses de fonctionnement, la majoration observée (+118.889,42 €) est principalement due aux éléments suivants :

- inscription des crédits nécessaires à l'octroi des chèques-cadeaux « Walh'chèque » pour 60.000 € ;
- ajout d'une enveloppe de 8.000 € pour le lancement d'un marché d'accompagnement pour la valorisation touristique du château de Walhain, compensé par des diminutions de crédits réservés pour des besoins d'honoraires et d'études ;
- intégration des moyens nécessaires à la prise en charge du projet "Le Cheval de trait, un choix durable et innovant", 3.354,12 € compensés par une recette équivalente (subvention de la Région wallonne) ;
- actualisation de certains crédits en fonction des besoins supplémentaires et dépenses moindres constatés dont, entre autres, les frais de poursuites et de procédures (+16.000 €), les dépenses informatiques (+15.300 €), les dépenses pour les activités scolaires (acompte pour les classes de neige : + 15.000 €), l'achat de sel en prévision de l'hiver (+14.000 €), les frais de téléphone et de secrétariat (+10.000 €), la location de matériel de transport pour les activités scolaires (+3.500 €), les achats de chèques ALE (-9.000 €), les consommations d'électricité et de gaz (-8.750 €), les assurances (-5.000 €).

Les dépenses de transfert diminuent de 4.891,84 € intégrant les principales variations suivantes : majoration de la dotation au CPAS pour la prise en charge du traitement de la chargée de projet du PCS (+18.750 €), octroi d'une aide au comité des parents de Perbais pour l'acquisition d'un module de jeux (+4.000 €) et mise à 0 des crédits concernant le projet de coopération avec Madimba (-29.000 €).

La majoration des dépenses de dette (+5.888,20 €) est principalement liée à l'actualisation des charges de la dette tenant compte des emprunts prévus au budget extraordinaire et des prévisions les plus récentes transmises par la banque.

b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, …
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 8.873.192,49 € en augmentation de 23.528,01 € par rapport au budget adopté en première modification budgétaire.**

Les principales variations sont les suivantes :
- intégration des montants des nouvelles subventions octroyées (+36.781,18 €) : augmentation de la subvention pour l'aide spécifique à la direction des écoles (+15.157,06 €), subside de l'AWAP pour le recensement du petit patrimoine populaire

wallon (+10.000 €), projet « Ma commune en transition » dans le cadre de la semaine des initiatives (+5.000 €), projet « Cheval de trait, un choix durable et innovant » (+3.354,12 €) et subvention de la Province en matière de biodiversité (+3.270 €) ;
- majoration de la prévision concernant la taxe forfaitaire pour les déchets (+26.710 €) ;
- actualisation de la recette relative aux récupérations de travaux d'égouttage (+19.966,30 €) ;
- inscription d'une recette supplémentaire liée à plusieurs notes de crédit (+8.000 €) ;
- mise à 0 de la recette relative au projet de coopération avec Madimba (-29.000 €) ;
- adaptation des dividendes versés par l'IPFBW pour ses participations dans le secteur de l'électricité (-25.739 €) ;
- diminution de la prévision au niveau de la taxe sur les terrains à bâtir non bâtis sur la base du rôle établi (-4.435,60 €).

Le solde de l'écart s'explique pour l'essentiel par plusieurs mouvements, à la baisse et à la hausse, au niveau des réductions de cotisations patronales et des contributions des autorités supérieures en lien avec les variations au niveau des dépenses de personnel.

3. Budget extraordinaire 2019

Le service extraordinaire se clôture par un résultat **à l'équilibre,** chaque projet inscrit en dépenses étant strictement compensé par une recette équivalente.

Recettes extraordinaires exercice propre	2.605.691,80 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	3.134.834,24 €
Exercice propre (avant prélèvements)	-529.142,44 €
Prélèvements	364.181,16 €
Exercice propre (après prélèvements)	**-164.961,28 €**
Recettes globalisées extraordinaires	3.775.848,17 €
Dépenses globalisées extraordinaires	3.775.848,17 €
BONI général	**0 €**

a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).

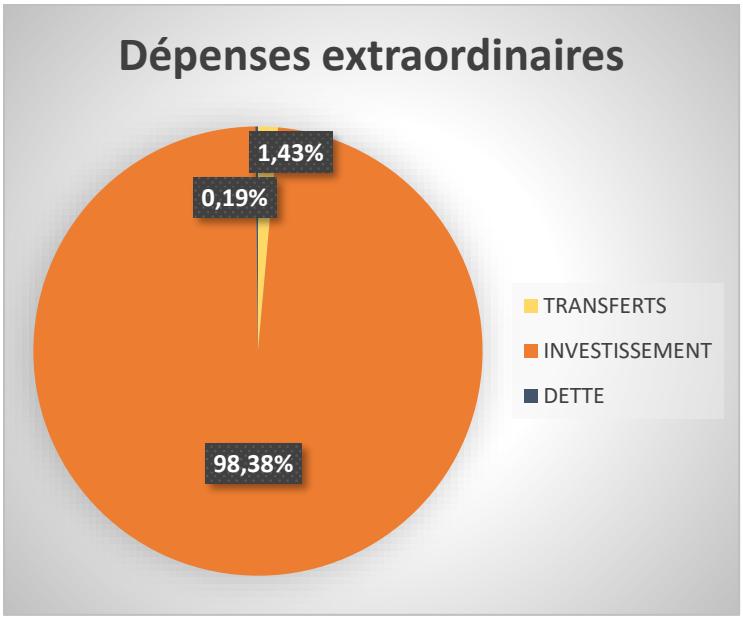

Les dépenses extraordinaires à l'exercice propre diminuent de 953.464,42 € par rapport au budget adopté en première modification budgétaire. Cette diminution s'explique par les éléments suivants :

- Actualisation des crédits de certains projets suite à l'attribution des marchés concernés. Cela concerne les projets suivants :

Acquisition véhicule camionnette voirie	-6.200,72 €
Mise en conformité des salles communales aux normes de sécurité Fenil	-5.000,00 €
Acquisition matériel visant à lutter contre les coulées boueuses	-6.206,00 €
Sécurisation des accès aux bâtiment scolaires (cylindres)	-6.656,70 €
Acquisition matériel désherbage alternatif aux pesticides	-7.625,01 €
Végétalisation des cimetières communaux	-22.845,24 €
Dynamisation des centres de villages (aire de jeux Libersart square Aremat)	-110,38 €
Acquisition camion neuf	-20.752,00 €
Rplct zone de fond de jeux terrain de tennis au Complexe	-254,00 €

- Ajout de nouveaux projets ou actualisation des crédits en fonction de l'évolution du dossier :

Acquisition de matériel informatique/logiciels	+17.000,00 €
Acquisition de mobilier scolaire	+4.350,00 €
Entretien du revêtement des rues de la Scierie et Saint-Fromont	+35.000,00 €
Dalles de béton 2019	-125.000,00 €
Plan d'Investissement Communal - PIC 2019-2021 (travail en 2 phases)	-550.000,00 €
Honoraires (splt) et travaux Grange des Six heures	+15.318,40 €
Rénovation extérieure structure église St Servais (splt)	+1.544,73 €
Aménagement rond-point carrefour Maïeur, Cure, Pont Valériane	+10.000,00 €
Rénovation Chapelle Ste Gloriette	+5.000,00 €
Sonorisation de la salle du Conseil	+8.000 €
FE Saint-Paul	+5.000 €
FE Saints-Joseph-et-Martin	+4.800 €

- Report de plusieurs projets à l'exercice 2020 : achats de jardinières (40.000 €), honoraires pour l'aménagement de l'ancien bâtiment de l'école de Nil (60.000 €), aménagement du sas d'entrée de la maison communale (145.000 €) et voiture partagée (63.827,50 €).

b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les investissements inscrits au budget 2019, après modifications, seront financés de la manière suivante :
- Fonds de réserve : 680.195,09 € (22%)
- Emprunts : 1.026.603,44 € (33%)
- Subsides : 1.437.102,64 € (46%)

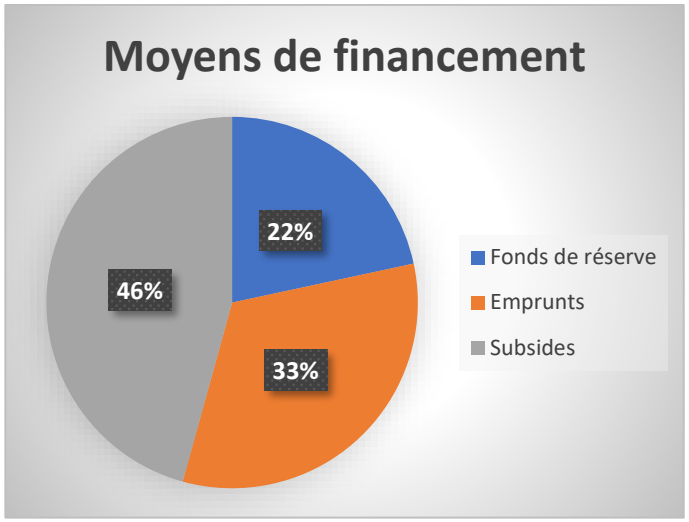

Pour rappel, au niveau du financement par l'emprunt, plusieurs évolutions sont intégrées dans la circulaire de la Région wallonne sur l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2019 en ce qui concerne la balise d'emprunt :
- la balise sera dorénavant évaluée sur la durée de la mandature, celle-ci est donc, de ce fait, rendue pluriannuelle ;
- le montant de la balise est revu à la hausse pour toutes les communes (de 180€ à 200 €/habitant/an pour les communes qui ne sont pas sous plan de gestion).

Par ailleurs, les emprunts contractés dans le cadre du financement du PIC peuvent désormais être considérés hors balise. En date du 10/04/2019, la Ministre des Pouvoirs locaux de l'époque a marqué son accord sur la mise hors balise de l'emprunt prévu pour le financement du PIC pour un montant de 748.571,34 €.

Ainsi, avec un montant de **101,07€/habitant/an, la balise d'emprunt** imposée par la circulaire (200€/habitant/an) est donc respectée.

4. Etat des fonds de réserves

L'évolution des fonds de réserves tenant compte des mouvements intégrés dans le projet de 2ème modification du budget 2019 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2017	Disponible fin 2018	Dotation prévue au budget 2019		Utilisation prévue au budget 2019	Solde présumé fin 2019
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	763.879,05	1.263.879,05	411.200,30	0,00	229.248,00	1.445.831,35
Fonds de réserve extraordinaire	865.922,23	995.771,63	204.248,00	641.013,93	1.005.195,09	835.838,47
TOTAL	**1.629.801,28**	**2.259.650,68**	**615.448,30**	**641.013,93**	**1.234.443,09**	**2.281.669,82**

En intégrant l'alimentation du fonds de réserve ordinaire de 500.000,00 € réalisée dans le cadre du compte 2018, l'alimentation actuellement prévue au projet de budget 2019 modifié de 411.200,30 €, le transfert de 204.248 € de l'ordinaire vers l'extraordinaire et l'alimentation et l'utilisation prévues, à ce stade, du fonds de réserve extraordinaire en 2019, **les moyens mis en réserve sont estimés, fin 2019, à 2.281.669,82 €.**

****